

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 6 juillet 2012

Service instructeur
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2012-7-6-3

Service consulté

C851
PAIEMENT DE LA PART DÉPARTEMENTALE
DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISÉES
ANNUITÉ 2012 PREMIERE LISTE

Résumé : Il vous est proposé d'autoriser le versement à l'Agence de Service et de Paiement (ASP) de la part départementale au titre de l'année 2012 des mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) pour un premier montant de 41.445,76 €.

Lors du vote du BP 2012, l'assemblée départementale a souhaité poursuivre son soutien aux deux opérations agro-environnementales permettant la mise en œuvre des GERPLAN :

- l'opération « Gestion des espaces ouverts et hautes chaumes en montagne vosgienne haut-rhinoise », qui concerne près de 300 agriculteurs et plus de 12.000 ha,
- l'opération « Eau et Territoire », qui concerne des contrats visant le maintien et la gestion extensive des surfaces en herbe présentant un fort intérêt pour la collectivité, car situées dans des secteurs à enjeux (coulées de boue, zones inondables, périmètres de protection des captages, biodiversité, paysage, ...).
De 2008 à 2011, plus de 3.200 ha de surfaces en herbe ont été engagés et 300 agriculteurs y ont souscrit.

Elle a également décidé de soutenir la mesure agro-environnementale « race vosgienne », destinée à conforter et renforcer l'effectif de cette race sur le massif vosgien haut-rhinois : en 2011, 32 agriculteurs se sont engagés pour 660 vosgiennes.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) a transmis à notre collectivité une première liste des MAET pour lesquelles un paiement est à effectuer au titre de l'année 2012, soit un montant de 41.445,76 €.

Le montant global à verser en 2012 s'élève à :

- 400.000 € pour l'opération Eau et Territoire,
- 250.000 € pour l'opération montagne,

la DDT devant nous transmettre les notifications dans les prochaines semaines afin de procéder au versement correspondant.

Je vous propose d'autoriser le versement à l'ASP de la part départementale au titre de l'année 2012 des mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) « Eau et territoire » engagées en 2011, selon la liste jointe au rapport, pour un montant de 41.445,76 €, les crédits nécessaires étant imputés sur le Programme C851 au Chapitre 65 – Nature 65738 et fonction 738.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

